



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 11 octobre 2010

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal no 9/2010 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2011

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal modifié le 7 décembre 1998, la commission des finances rapporte d'office sur le projet d'arrêté d'imposition.

Notre commission a rencontré, le 4 octobre 2010, notre syndic, Monsieur Georges Rime, accompagné de notre boursier, Monsieur Bernard Augsburger, au bâtiment administratif.

Nous les remercions très sincèrement pour tous les renseignements complémentaires qui nous ont été fournis et pour les différentes présentations élaborées par notre boursier. La rédaction du présent rapport s'en est trouvée grandement facilitée.

Notre commission, incorpore, s'est réunie le 11 octobre 2010, pour la rédaction du présent rapport.

Péréquation 2010 sur base 2009

En préambule, nous vous informons que le décompte de péréquation pour l'année 2009 a été récemment transmis par le Canton. C'est un montant de CHF 2'309'399.00, qui est à la charge de notre commune, après déduction des montants nous revenant.

Le tableau ci-après vous présente les charges péréquatives nettes des comptes 2009, de la péréquation 2010 et du budget 2011 :

CHARGES	Budget 2011	Péréquation 2010	Comptes 2009
Service financier	2'033'100	1'257'997	1'130'106
Enseignement spécialisé	0	391'590	254'838
Prévoyance sociale	1'574'670	2'192'635	1'990'681
TOTAL	3'607'770	3'842'222	3'375'625
REVENUS			
Service financier	1'677'180	1'532'823	1'579'014
TOTAL	1'677'180	1'532'823	1'579'014
Charges péréquatives nettes	1'930'590	2'309'399	1'796'611

Péréquation 2011 sur base 2010

A titre d'information, nous vous remettons, en annexe au présent rapport, 4 slides explicatifs tirés de la présentation faite le 2 septembre 2010 par l'Association des Communes Vaudoises sur les nouvelles péréquations.

Quelques généralités sur nos finances communales

La situation comptable de notre commune au 30 septembre 2010 est conforme aux prévisions budgétaires. La vente des terrains de Sécheron, comptabilisée en 2010, et le décompte final péréquatif devraient permettre de réduire la perte prévue au budget. S'agissant des investissements, ils sont conformes à ceux prévus en début de législature.

Un point de situation a été fait avec notre syndic et notre boursier sur les investissements suivants qui préoccupent quelque peu notre commission :

- Vortex : la vente des terrains Bonzon (acquis par la commune de la BCV), sous réserve de l'approbation du RPGA, permettrait de financer le bac de rétention qui sera prochainement construit (investissement de 500 kCHF prévu en 2013);
- Pré-de-la-Cour ; investissement de 200 kCHF prévu en 2011
- Pour la mise en séparatifs de la vieille ville, prévue en 2013-2014, un montant de 1'000 kCHF a déjà été comptabilisé dans un fonds de réserves;
- La construction des deux salles de gym du Pré-aux-Moines ne devrait pas pénaliser les finances communales vu la part locative supportée par l'ASICOPE.

Comme demandé, notre commission reviendra plus en détail sur ce dernier point dans un prochain rapport.

En conclusion, des investissements maîtrisés et des fonds de réserves constitués régulièrement devraient nous préserver de mauvaises surprises à l'avenir.

La dette communale au 31 décembre 2010 devrait être la suivante :

- part "commune" 8'997.4 kCHF
- part "écoles" 6'344.8 kCHF
- 15'342.2 kCHF

Evolution de la dette communale et de la dette par habitant depuis 2008

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>Prévision 2010</u>
Part "commune"	10'112'489.80	9'706'700.00	8'997'400.00
Part "écoles"	7'407'200.00	6'766'000.00	6'344'800.00
Total	17'519'689.80	16'472'700.00	15'342'200.00
Nombre d'habitants	3316	3315	3315
Dette par habitant	5'283.40	4'969.10	4'628.10

Là également, l'endettement est bien suivi et maîtrisé.

Taux d'impôt communal 2011

S'agissant de la détermination du taux d'impôt pour l'année 2011, notre commission est d'avis que, et compte tenu de l'évolution des comptes de notre commune lors de ces derniers exercices, le maintien du taux d'impôt communal à 71,3 % ne se justifie pas.

Il engendrerait une augmentation pour le contribuable vu l'adaptation du taux cantonal à 157,5 % (+ 6 points).

- **Impôt foncier**

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière, l'impôt foncier fait partie de l'écrêtage de la facture sociale et sera calculé à 1.00 CHF par l'Etat pour 2011. Dans ce contexte, nous sommes d'avis qu'une adaptation est indispensable afin de ne pas pénaliser d'avantage nos finances communales.

Avec l'aide de notre boursier, nous avons dressé un tableau récapitulatif du rendement des impôts et des taxes depuis 2003 en comparaison avec la situation résultant de la baisse du taux d'impôt communal 2011 préconisée par la municipalité et soutenue par notre commission.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2011●
Population résidente au 31.12.	2696	2847	2950	3153	3229	3316	3315	3315
Taux impôt communal %	100	71.3	71.3	71.3	71.3	71.3	71.3	65.3
Valeur point d'impôt CHF	57'662	72'746	80'335	80'542	83'490	93'061	105'752	105'436
Valeur point d'impôt par habitant CHF	21.35	25.55	27.23	25.54	25.86	28.06	31.90	31.81
IMPÔT								
- sur revenu et fortune PP	5'441'915	4'661'285	5'297'078	5'218'351	5'441'159	5'992'940	6'771'935	6'160'000
- sur le bénéfice et capital PM	233'148	426'675	334'600	391'168	391'555	445'207	659'100	605'000
- à la source	81'124	98'797	96'183	133'092	120'105	197'124	109'109	120'000
- complément sur imm. PM	6'583	-2'631	14'522	11'818	13'028	12'235	21'667	20'000
- foncier	273'168	278'733	288'839	303'951	311'367	354'651	356'351	450'000
Total des impôts structurels	6'035'938	5'642'859	6'031'222	6'058'380	6'277'213	7'002'157	7'918'162	7'355'000

● Prévisions 2011 sur base chiffres 2010

En conclusion, les entrées fiscales prévues en 2011 par rapport aux résultats 2009 devraient être inférieures de 560 kCHF en chiffre rond alors que la facture relative à la péréquation cantonale devrait être, quant à elle, inférieure de 380 kCHF en chiffre rond. La différence finale en défaveur de nos finances communales n'est "que" de 180 kCHF, ce qui est supportable pour notre bourse communale.

La commission des finances pense qu'un taux d'imposition à 65.30 % peut être appliqué en 2011.

Pour le surplus, nous n'avons pas de commentaire particulier à émettre concernant les points 4 à 12 de l'arrêté d'imposition.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances se propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 9/2010 concernant l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2011
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2011, tel que proposé par la Municipalité

Pour la commission des finances :

Isabelle Gauthier (rapporteur) :

Dominique Rufener :

Philippe Mayer :

Jean-Daniel Nicole :

Etienne Martin :